Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_054-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2026

Date d'envoi de la convocation : 07 mai 2026

Date d'affichage du PV : 29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 0
Votants : 13

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, Mme Maryse FORTIN, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Étaient absents : M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-054 : PROGRAMMATION VOIRIE 2026 – CHOIX DU PRESTATAIRE

[ANNULE ET REMPLACE 2026-030]

Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie pour l'année 2026, trois entreprises ont été consultées pour réaliser divers travaux concernant :

- La rue Bellevue
- La Tretonnière
- La Saute Cochère
- Ruffin
- Le point à temps automatique (PATA)
- Rue de la Cosvinière
- Des trottoirs
- Rue de Fougères
- Le curage des fossés

Chaque proposition a été analysée par la commission voirie pour étudier le meilleur prix.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260521-2026_054-DE

Entreprise	Montant total HT	Prix curage dossé au M/L HT
BEAUMONTP	35 524.50 €	1.65 €
HENRI FRERES	45 263.32 €	2.36 €
DAUGUET TP	42 535.60 €	5.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation voirie 2026 proposée ;
- **VALIDE** la proposition tarifaire de l'entreprise BEAUMONT pour réaliser les travaux de la programmation voirie telle présentée dans le devis ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents pour l'exécution de cette décision.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BILLE
35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.